

## FORMATIONS

---

# La procédure de gestion des absences et des abandons

### A L'INSCRIPTION

---

Lors de la réception d'une demande de participation à une formation, quelque soit son format, l'ingénieur pédagogique contacte le futur stagiaire afin d'avoir un échange téléphonique pour comprendre ses attentes et y répondre au mieux.

Suite à ces premiers échanges avec le stagiaire, si la demande ne correspond pas à l'offre proposée et que le Campus ne peut y répondre par un autre moyen, la procédure permet de ne pas donner suite à la demande.

Le référent pédagogique informe le futur stagiaire de la possibilité d'accéder à de nombreuses ressources sur la construction et rénovation hors-site. Celles-ci sont en accès libre, sur simple inscription à notre plateforme.

### AVANT LA FORMATION

---

#### **10 jours avant le début de la formation :**

Envoi de la convocation indiquant le contact direct du référent pédagogique avec le stagiaire ( numéro de téléphone et mail), la date et les horaires d'entrée en formation. L'objectif est d'anticiper toute difficulté et pouvoir les lever.

### PENDANT LA FORMATION

---

Les formations proposées par Campus Hors Site se déroulent sous la responsabilité d'un référent pédagogique tout au long du dispositif de formation. Celui-ci a pour fonction de suivre chaque stagiaire et de s'assurer du bon déroulement des sessions de formation.

Le référent pédagogique se tient à la disposition du stagiaire pour évaluer s'il rencontre des difficultés particulières ou des motifs d'insatisfaction.

En cas d'absence, le référent pédagogique appelle le stagiaire bénéficiaire absent et identifie le motif. Le référent pédagogique informe le prescripteur de formation de cette absence.

Lors d'un constat d'abandon ou de risque d'abandon au cours de la formation ou du parcours, le référent le signale au plus tôt à la directrice de la BU Formation qui prendra contact avec la personne concernée afin de comprendre la situation, entendre les motifs et essayer d'apporter des réponses.

Dans le cas où aucune réponse favorable à la poursuite de l'apprentissage peut se faire, l'abandon est acté ; celui-ci est répertorié, avec les coordonnées du stagiaire et les raisons précises de son abandon.

Le prescripteur de formation est prévenu de cet abandon.

## APRÈS LA FORMATION

---

A l'issue de la formation, le support de la formation est envoyé aux stagiaires.

Document mis à jour le 21/12/2023